



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Eric BAINVEL, Alain CHAUVET, Michelle DEQUIDT, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Matthieu ANNEREAU, Valérie AUDEGOND, Gérald CRESPEL, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Marie-Line RABILLER, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Guylaine YHARRASSARRY à Evelyne ROHO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-04-13

OBJET : TARIFICATION 2025 - MOBILITE SENIORS : TRAJETS ACCOMPAGNÉS EN VÉLO AMÉNAGÉ

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20250403-20250413-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/04/2025
---	--

DÉLIBÉRATION 2025-04-13

OBJET : TARIFICATION 2025 - MOBILITE SENIORS : TRAJETS ACCOMPAGNÉS EN VÉLO AMÉNAGÉ

RAPPORTEUR : Evelyne ROHO

La problématique de la mobilité et du transport est une des conditions du bien vieillir, de l'autonomie et du lien social. A ce titre, il est nécessaire de favoriser cette mobilité, pour permettre aux personnes âgées de réaliser leurs activités quotidiennes (rendez-vous médicaux, courses, activités favorisant le lien social...).

L'expérimentation menée en 2024 entre mai et septembre, avec l'association d'aide à domicile ANADOM, dans le cadre d'un marché sans publicité, ni mise en concurrence (MSP), a permis de réaliser, sur les quartiers Nord et Bourg, 30 trajets accompagnés, à la demande, en vélo aménagé, auprès d'un public séniors en perte d'autonomie.

En 2025, le marché sans publicité (MSP) avec ANADOM est renouvelé pour la planification, la réalisation des trajets par un chauffeur de l'association, et la facturation aux usagers.

Il est proposé de déployer ce dispositif de transport accompagné sur l'ensemble du territoire herblinois (les 4 quartiers) et de mettre en place une tarification au taux d'effort pour les trajets individuels à la demande depuis le domicile.

Cette tarification au taux d'effort est calculée à partir des ressources déclarées de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1, en tenant compte du nombre de parts du foyer, soit :

	Parts (CAF)
Personne seule	2
Personne seule + 1 enfant	2,5
Couple	2
Couple +1 enfant	2,5

Le tarif plancher est calculé selon les modalités suivantes : taux d'effort appliqué au montant mensuel de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.) N -1 pour une personne seule.

En l'absence de justificatif, le tarif plafond est appliqué.

La facturation de l'utilisateur est réalisée directement par l'association ANADOM, qui facture le différentiel au CCAS.

Il est proposé au Conseil d'administration, à compter du 12 mai 2025 :

- d'adopter les tarifs du CCAS pour le transport accompagné à bord du vélo aménagé ;
- d'appliquer un taux d'effort de 0,5% pour les trajets utilitaires aller/retour (petites courses de proximité, pharmacie, bibliothèque, rendez-vous médical, activité club du 3ème âge, marché, galerie commerciale, cinéma...), avec :

- ✓ Un tarif plancher de 2,53 €
- ✓ Un tarif plafond de 5,00 €

- d'appliquer un taux d'effort de 1% pour une balade loisirs d'une heure, avec :

- ✓ Un tarif plancher de 5,06 €
- ✓ Un tarif plafond de 10,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget principal du CCAS

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du CCAS

Bertrand AFFILÉ

Reçu en Préfecture de Nantes le 04/04/2025
Publié le 16/04/2025